

FICHE-ACTION N°34

LE PASSAGE DU TRAVAIL EN ÉTABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT) VERS LE TRAVAIL EN MILIEU ORDINAIRE

Enjeux et contexte

Le Val-de-Marne compte un taux d'orientation des personnes handicapées vers le milieu protégé de travail très élevé. En 2003, seule la moitié des entreprises du département assujetties à l'obligation d'emploi employait des travailleurs handicapés.

Il semble aujourd'hui important de faciliter les passages possibles des travailleurs handicapés d'un milieu de travail protégé vers un milieu ordinaire de travail.

Objectifs visés

- Faciliter le passage du travail en établissement et service d'aide par le travail vers le travail en milieu ordinaire.
- Mettre en place un service d'accompagnement vers le milieu ordinaire de travail pour les établissements et services d'aide par le travail.
- Créer une plate-forme d'insertion professionnelle basée sur les dispositifs existants.
- Mettre en place un accompagnement de la personne handicapée en établissement et services d'aide par le travail vers le milieu ordinaire de travail (avec un droit au retour en ESAT).
- Développer le parrainage bénévole des travailleurs handicapés en entreprise (principe d'une extension des SAVS dans l'entreprise). Ce principe de parrainage peut être développé pour d'autres publics que les travailleurs

d'établissements et services d'aide par le travail.

- Ouvrir des possibilités de stages aux travailleurs handicapés des établissements et services d'aide par le travail dans les entreprises du milieu ordinaire.
- Développer la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) pour les travailleurs en établissements et services d'aide par le travail.

Modalités de l'action ou actions à mener

Diagnostic partagé et agrégation des besoins des différents établissements et services d'aide par le travail. Pour cela, il serait intéressant (et réalisable très rapidement) de faire un état des lieux sur le nombre de travailleurs en établissements et services d'aide par le travail qui seraient susceptibles de se diriger vers le milieu ordinaire de travail.

Embauche d'un chargé de mission « prospection des entreprises ».

Diagnostic permanent avec un groupe de travail qui se réunirait régulièrement.

Pour le parrainage, il faudrait solliciter les associations et les grandes fédérations du monde du handicap, des associations de retraités, des parents de personnes handicapées (ayant une double vision : handicap et monde du travail).

Échéancier prévisionnel

Dès le début du schéma.

Contraintes

Cadre juridique et financier du fonctionnement des projets de services.

Ressources

Expériences similaires conduites dans les autres départements avec le développement de passerelles entre le milieu protégé et le milieu ordinaire.

L'association des directeurs et cadres d'établissements et services d'aide par le travail (ADCAT) qui réunit 15 des 21 établissements du département.

Dispositifs expérimentaux ou pérennes dans le Val-de-Marne.

Service d'accompagnement à la vie sociale.

Clubs-GEM.

Maître d'œuvre

Direction départementale des Affaires sanitaires et sociales ; direction départementale du Travail et de l'Emploi et de la Formation professionnelle ; Agefiph.

Évaluation

Nombre de travailleurs handicapés d'ESAT susceptibles d'accéder à un emploi en milieu ordinaire durant l'année.

Nombre de travailleurs handicapés d'ESAT ayant effectivement accédé à un emploi en milieu ordinaire durant l'année.